



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 05

25 Janvier 2025

UNE MENACE PLANETAIRE (suite)

Le 17 janvier dernier, nous vous adressions la lettre 2025 02 concernant le TFA (acide trifluoroacétique) et ses dangers pour la planète.

Depuis, de nouvelles informations nous sont parvenues quant aux coûts de dépollution. Un consortium de journalistes et de médias a enquêté sur le sujet.

Les propriétés chimiques des PFAS (antiadhésives, déperlantes, antitaches, etc) qui les rendent si populaires auprès des industriels, sont les mêmes qui empêchent leur dégradation naturelle. Dès lors, ils s'accumulent partout, dans l'eau, les sols, les déchets et aussi... les êtres vivants.

Compte tenu de leurs toxicités connues (et encore inconnues) leur élimination apparaît comme une nécessité de santé publique. Nous ne sommes encore qu'au début des découvertes car ces PFAS viennent seulement, pour certains, d'être réglementés. Par exemple, ils ne sont pas encore recherchés dans les eaux de consommation. Mais il semble d'ores et déjà, qu'ils représentent un danger pour la santé humaine et le vivant. (Cancers, infertilité, toxicité pour le rein, le foie ou encore le système immunitaire).

Les journalistes se sont penchés sur l'estimation des coûts de dépollution. Ils sont arrivés à des chiffres allant de 95 à 2 000 milliards€ sur 20 ans en précisant que la fourchette haute est sans doute la plus vraisemblable. Ceci sans compter les coûts de réparation de la santé encore trop difficile à comptabiliser.

L'estimation a été faite si l'on cessait immédiatement la production et l'utilisation de ces substances. Il ne s'agirait alors de ne traiter que les lieux les plus pollués et quelques sites de production d'eau potable et en ne se concentrant uniquement sur les PFAS aujourd'hui réglementés. Ce qui n'est pas le cas ni du TFA ni des PFAS émergents qui ont été introduits en remplacement des PFAS réglementés.

Le plus petit des PFAS, le TFA, suscite des inquiétudes grandissantes du fait de sa concentration dans l'environnement. Certains scientifiques l'ont qualifié de « menace pour les limites planétaires ». L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), même actuellement des études pour déterminer ses effets sanitaires et ses limites d'utilisation. **Si la législation exigeait de limiter le TFA à 100 ou même 500 nanogrammes par litre d'eau, cela signifierait la fin du système de distribution d'eau potable.**

En prenant en compte les moyens de décontamination du TFA et des autres PFAS émergents, la facture grimpe à 2 000 milliards€ pour l'Europe sur 20 ans. Ceci, à condition d'arrêter immédiatement leur production et leur utilisation.

Mais au-delà des coûts, cela pose un énorme défi technologique. Seul le procédé d'osmose inverse, très coûteux en eau et en énergie, est capable de l'isoler. Le syndicat des eaux d'Ile de France a calculé qu'il lui faudrait construire une ligne électrique à haute tension spécifique dont le coût est estimé à 1 milliard €. Puis il faut ajouter chaque année les coûts de fonctionnement. Enfin, il faudra

détruire les PFAS une fois isolés. Actuellement, seuls les incinérateurs capables d'atteindre 1100° sont capables de les détruire précise Dorte HERZKE, scientifique à l'institut norvégien de recherche sur l'air. Il faudra ajouter l'incinération des boues des stations d'épurations qui contiennent énormément de PFAS. In fine, il faudra compter 1 million € pour éliminer 1 kg de PFAS. Qui va payer ? Ali LING de l'Université de Chicago affirme : **« il n'y a pas assez d'argent sur terre pour retirer les PFAS de l'environnement aussi vite que nous les y mettons actuellement ».**

Alors il est urgent d'arrêter leur production.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association